

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

DECRET N°74-3 du 22 janvier 1974

portant nomination de Mr Corneille
Taofiqui BOUSSARI, Administrateur
Civil, en qualité d'Inspecteur des
Affaires Administratives.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a
complété ;
VU le décret N°132/PC/SGG du 11 août 1964, portant organisation, fonction-
nement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administra-
tives ;
VU le décret N°73-68 du 21 février 1973, relatif à l'indemnité de sujétion
et aux prestations en nature allouées aux Inspecteurs des Affaires Admi-
nistratives et aux Inspecteurs des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Corneille Taofiqui BOUSSARI, Administrateur Civil, est nom-
mé Inspecteur des Affaires Administratives.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret N°412/PR du 29 novembre 1967, et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 janvier 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 10 CS 8 Minis-
tères 11 Intéressé 1 IAA 4 SGG 4
DCCT-IGF-CNI--Gde Chanc.4 DB-CF 4
DC-Solde 2 DGF 2 Trésor 4 DGFP 2
DP 2 DI 8 DGP-DGAJL-INSAE 6 SPD 2
CNR 4 JORD 1